



Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
MRC de Maskinongé

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 29 avril 2019 à 19 heures, à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de ville de Saint-Alexis-des-Monts située au 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts.

L'objet de cette assemblée est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

La propriété est localisée au 261, chemin Pagé. La dérogation concerne le positionnement de la remise, avec abris à bois attenant, sur le terrain, puisque cette dernière a une marge arrière de 9.55 mètres alors qu'elle aurait dû être de 10 mètres (bande de protection riveraine). De plus, la dérogation vient protéger les droits acquis des autres bâtiments présents et des superficies de terrains.

La dérogation vise la protection du droit acquis quant à la position actuelle des bâtiments présent sur le terrain et autoriser une marge arrière de 9.55mètres et le tout montré au certificat de localisation préparé par Denis Lahaie.

Au cours de cette assemblée, le Conseil entendra toutes les personnes désirant s'exprimer sur ces demandes.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 18^{ÈME} JOUR D'AVRIL 2019

SYLVIE CLÉMENT, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Capitale de la truite mouchetée